

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

### Conseil du 24 juin 2024

## Délibération n° 2024-2326

Commission pour avis: finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s):

Objet : Qualité de vie au travail - Politique sociale de l'employeur - Activités physiques et bien-être organisées au bénéfice des agents de la Métropole de Lyon - Bilan et objectifs

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction RSE et préventions

Rapporteur: Madame Zémorda Khelifi

Président: Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Caroline Lagarde

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzerque, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtzoff.

Absents excusés: Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), Mme C. Burillon (pouvoir à M. R. Brumm), M. P. Charmot (pouvoir à M. L. Seguin), M. G. Corazzol (pouvoir à M. Y. Blein).

### Conseil du 24 juin 2024

#### Délibération n° 2024-2326

Commission pour avis: finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s):

Objet : Qualité de vie au travail - Politique sociale de l'employeur - Activités physiques et bien-être organisées au bénéfice des agents de la Métropole de Lyon - Bilan et objectifs

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction RSE et préventions

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2024, exposant ce qui suit :

#### I - Contexte

L'Organisation mondiale de la Santé indique que 95 % de la population est exposée à un risque de détérioration de la santé par manque d'activité physique et/ou un trop long temps passé assis. Cela représente un réel enjeu de santé publique.

La Métropole, en tant qu'employeur, s'est engagée dans un plan d'amélioration des conditions et qualité de vie au travail qui passe par l'environnement de travail, la prévention, l'accompagnement des managers, la politique sociale, les parcours professionnels, la lutte contre les discriminations et la stabilisation des modes de travail et articulation des temps de vie. Ce dernier volet comprend des actions plus spécifiques qui concernent le bien-être et la santé des bénéficiaires.

Lesdites actions s'inscrivent dans le cadre de l'article L 731-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel "l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles (...)". L'action sociale permet, notamment, aux agents de participer à la définition de l'action sportive dont ils bénéficient ou qu'ils organisent, selon l'article L 731-2 du même code.

C'est dans ce cadre que s'inscrit, depuis 2015, l'opération "Sentez-vous sport", devenue en 2021 "Parenthèse Métropole" et pilotée par le service Communication interne. Elle réunit plus de 1 000 agents au parc de Parilly autour d'activités sportives et de bien-être et d'un village de stands sensibilisant aux politiques publiques et projets de la collectivité. L'évènement est aujourd'hui un rituel incontournable de la collectivité, en cohérence avec les plans d'action prévention, action sociale et qualité de vie au travail. Les objectifs de cet évènement annuel sont la promotion de l'activité physique pour le bien-être des agents, la santé et la performance, ainsi que le renforcement de la culture commune et de l'adhésion aux valeurs métropolitaines : inclusion, esprit d'équipe et écoresponsabilité.

En parallèle de cet événement fédérateur, une opération de cohésion d'équipe intitulée "Parenthèse proche de vous", proche des lieux de travail des agents, a lieu chaque année depuis 2020 aux mois de juin et septembre, pour permettre aux collectifs territorialisés ne pouvant pas se mobiliser sur une date imposée de participer autrement *via* une offre à la carte (visites de sites, activités culturelles et écoresponsables, en lien avec les compétences de la collectivité).

En 2023, ces deux évènements ont mobilisé 2 068 participants (1 160 pour Parenthèse Métropole, 908 pour Parenthèse proche de vous), pour un budget global de 69 051 € TTC (soit un coût par agent de 33,39 €).

#### II - Bilan 2023

La présente délibération a pour objet la présentation de deux nouvelles actions mises en place dans le cadre du volet stabilisation des modes de travail et articulation des temps de vie :

- une offre d'activités physiques et de bien-être accessible à chaque agent de la collectivité : le programme équilibre physique et santé (PEPS),
- la possibilité pour certains agents volontaires de participer à des courses emblématiques du territoire, *via* la remise de dossards par tirage au sort et à titre gratuit.

#### 1° - PEPS accessible à tous

## a) - Expérimentation menée en 2023

Avant de déployer une offre pérenne d'activités physiques et de bien-être à destination du personnel, une phase d'expérimentation visant à évaluer l'adéquation entre l'offre projetée et les besoins et attendus a été menée entre septembre et décembre 2023.

L'expérimentation a été construite sur la base des retours de l'enquête Conditions et qualité de vie au travail menée auprès des agents à l'automne 2021. Ceux-ci ont été affinés et ajustés avec des questionnaires en ligne pour les agents des cinq secteurs identifiés comme pouvant accueillir des activités récurrentes. En juillet 2023, 1 813 agents sur les 5 300 que comptent les cinq secteurs de travail concernés ont ainsi communiqué les activités, horaires et durées correspondant le mieux à leurs attentes et besoins.

L'expérimentation PEPS a été mise en place à compter du 1er septembre 2023, avec comme objectifs partagés de :

- développer une offre qui profite au plus grand nombre de personnels de la collectivité,
- lutter contre la sédentarité des agents, dans une optique de préservation et d'amélioration de leur santé,
- permettre aux agents de découvrir des activités, de se mettre ou de se remettre à pratiquer une activité physique quelle que soit leur condition physique initiale,
- permettre à des agents pratiquant déjà des activités sportives de participer à ces activités,
- contribuer ainsi à la culture commune et à la convivialité au sein des services et sites métropolitains concernés.

De manière à ce que tous les agents de la collectivité puissent bénéficier de ce programme, une double offre a été mise en place par la Métropole :

- une offre récurrente avec des activités préprogrammées chaque semaine et sur inscription a été déployée sur les cinq secteurs de travail qui regroupent chacun au moins 500 agents (Lyon 3ème, Lyon 7ème sud, Lyon 7ème nord, Villeurbanne-Kruger, Parilly à Vénissieux) et qui représentent environ 40 sites de travail,
- une offre à la carte qui permet aux sites ne bénéficiant pas de l'offre récurrente de demander une à quatre activités par quadrimestre, avec au choix la ou les activités disponibles, ainsi que les dates et les horaires y afférents. Un formulaire est à disposition des agents concernés. Avant de compléter sa demande, l'agent doit s'assurer qu'au moins quatre collègues sont intéressés, qu'une salle est disponible et que sa hiérarchie en est informée.

Les cours proposés sont réservés aux agents. Ils sont dispensés par des intervenants professionnels externes. Ils sont gratuits pour les bénéficiaires, durent 45 minutes et se déroulent hors de leur temps de travail, sur leur temps de pause méridienne ou en fin de journée.

Les activités proposées sont les suivantes : pilates, yoga, renforcement musculaire, stretching, course à pied, marche dynamique, gym douce, relaxation et méditation. Elles sont proposées dans les deux offres et sont des activités principalement dites "douces" afin de rester accessibles à tous et de pouvoir être réalisées sans matériel spécifique ou avec du matériel très facile à transporter, tel que des tapis de sol ou des serviettes.

# b) - Bilan statistique de l'expérimentation menée en 2023

Durant cette période d'expérimentation menée sur l'offre récurrente, 20 séances hebdomadaires ont été proposées sur 15 sites différents. Près de 250 places par semaine étaient disponibles et 694 agents se sont inscrits sur la plateforme de gestion des inscriptions. Au total, 477 agents différents ont participé à au moins un cours sur la période de septembre à décembre 2023.

73 % des agents ont participé à au moins deux activités sur la période :

- 47 % ont suivi deux à sept séances différentes,
- 23 % ont participé à huit séances ou plus sur la période,
- 3 % des agents ont participé à plus de 20 séances, soit près de deux séances par semaine.

Concernant l'offre à la carte, sur cette même période, 29 sites de travail différents ont fait une demande. Au total, 101 séances ont été dispensées, soit 448 participations pour 337 agents bénéficiaires différents, avec en moyenne sept participants par session. Les sites demandeurs sont majoritairement des Maisons de la Métropole.

# c) - Enquête de bilan de l'expérimentation

Avant de pérenniser le programme, une seconde enquête auprès des 5 637 agents des cinq secteurs concernés par l'offre récurrente et ceux ayant déjà bénéficié de l'offre à la carte a été réalisée du 15 au 31 janvier 2024 et 1 115 agents y ont répondu.

Le bilan de l'expérimentation est positif puisque qu'il ressort que le dispositif à la carte est satisfaisant ou très satisfaisant pour 97 % des répondants. Concernant l'offre récurrente, le taux de satisfaction sur le déroulé des séances est également de 97 %. Les éléments d'insatisfaction concernent principalement les locaux et le fait que les agents voudraient encore plus de séances et d'activités.

Le programme a un impact positif pour les agents puisque 19 % des participants ne feraient pas d'activité physique en dehors du PEPS, 20 % des participants se sont inscrits pour une activité pérenne et 55 % estiment que leur santé s'améliore avec leur participation au PEPS.

Les activités les plus pratiquées sont le pilates, le renforcement musculaire, la relaxation et le voga.

Le programme rencontre donc un grand succès auprès des agents et suite aux résultats de l'expérimentation, la pérennisation du programme est aujourd'hui actée.

## 2° - Dons de dossards aux agents pour des courses emblématiques du territoire

En 2023, la Métropole a soutenu la participation d'agents à trois courses emblématiques situées sur son territoire en offrant par tirage au sort une centaine de dossards toutes courses confondues. Les courses concernées sont Courir pour elles, Run In Lyon et La SaintéLyon. Afin de favoriser l'accès de ces dossards au plus grand nombre et dans la continuité d'une offre sport-santé, les courses proposées dans ce cadre ne dépassent pas 24 kilomètres.

# **III - Objectifs**

Au regard des bilans précités, la présente délibération acte le renouvellement et la pérennisation des deux actions comme suit :

- PEPS: la continuité du dispositif s'effectuera sur le même modèle et suivant les mêmes objectifs que l'expérimentation réalisée entre septembre et décembre 2023. Le budget annuel prévisionnel pour les années 2024 et suivantes est de 150 000 € par an.
- dons de dossards aux agents : les offres par tirage au sort concernent une centaine de dossards par an. Un agent ne peut recevoir qu'un seul dossard sur une même année. Le budget prévisionnel annuel affecté est de 5 000 € par an.

Lesdites actions sont ouvertes à l'ensemble des personnels en activité à la Métropole, quel que soit leur statut (fonctionnaires, agents contractuels de droit public ou de droit privé, élèves en stage, apprentis);

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

#### **DELIBERE**

# 1° - Prend acte :

- a) des éléments du bilan de l'expérimentation détaillés du PEPS mené en 2023,
- b) de la mise à disposition, à titre gratuit, de dossards pour les courses Courir pour elles, Run In Lyon, et La SaintéLyon, au bénéfice de certains agents tirés au sort en 2023.

- 2° Approuve la poursuite desdits dispositifs.
- 3° La dépense de fonctionnement en résultant, soit :
- 150 000 € par an, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal exercices 2024 et suivants chapitre 011 opération n° 0P28O2409,
- 5000 € par an, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal exercices 2024 et suivants chapitre 011 opération n° 0P28O2083.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Publié le : 25 juin 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240624-322118-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 juin 2024 Date de réception préfecture : 25 juin 2024